



ARRETE N° 0060-2024

REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Route de Veringes

Du 15 mai au 14 juin 2024 inclus

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : **remplacement de poteaux telecom suite casse**

A R R E T E :

Article 1 : **Du 15 mai au 14 juin 2024 inclus**, La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur une demi-chaussée en alternat par panneaux b15 et c18.

Article 2 : L'entreprise Genesius – 6 rue Cronstadt 06000 Nice, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise Genesius
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- Mme le Cheffe de Groupement du Chablais du S.D.I.S. 74

Féternes, le 15 mai 2024

Cyprien TOURNIER
4^{ème} Adjoint en charge de la voirie

Affiché et mis en ligne le : 16 mai 2024.

